

Avis

Selon l'arrêté préfectoral n° 2B-2020-06-11-002 du 11 juin 2020 tout écobuage est interdit à compter du 30 juin jusqu'au 30 septembre 2020. Par mesure de sécurité, veuillez respecter cet arrêté.

Le 30 juin 2020

Le maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE...' and a star.